

## Conseil Municipal du 5 mars 2019

- Le compte administratif a été adopté à l'unanimité. La section de fonctionnement affiche pour l'exercice 2018 un résultat de fonctionnement de 351 001 € et un résultat d'investissement de 614 307 €, soit un excédent global de 965 308 €. Aucune dette n'étant enregistrée dans le passif de la commune, cette situation permettra à la municipalité de mener à termes les opérations en cours et d'envisager avec sérénité les projets 2019, malgré les diminutions subies de la fiscalité.
- Le compte de gestion pour l'année 2018 établi par le trésorier de Neuf-Brisach, en tout point conforme au compte administratif, est approuvé sans observations.
- Il a été décidé que les tarifs communaux de la salle polyvalente, des concessions du cimetière restent inchangés et une enveloppe de 1 000 € a été votée pour distinguer les lauréats au concours des maisons fleuries.
- Concernant les marchés lancés, les conseillers sont informés de l'attribution du marché concernant l'entretien des chaufferies des Bâtiments Publics à la société STIHLE, et de l'attribution des marchés, contrôle technique et SPS pour la rénovation de l'école respectivement à la société DEKRA et APAVE.
- Les conseillers se sont prononcés favorablement à la fusion du Syndicat Mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen, par création du Syndicat Mixte des cours d'eau et canaux de la Plaine du Rhin et sur les nouveaux statuts dont pourrait se doter le nouveau syndicat.
- Les observations des conseillers issues du débat d'orientation sur le PADD du PLUI sont transmises à la Communauté de Communes. Plusieurs réunions publiques seront organisées par la Communauté de Communes entre le 18 mars et le 25 avril pour présentation du zonage, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation du futur PLUI.